

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION A MADAME CARINE
BLANC-TESTE – 11 ÈME VICE PRÉSIDENTE**

Le Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat »,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-2 et L 5221-9,

VU la délibération N° DE/44/5.1/06.07.2020-13 en date du 6 juillet 2020 portant sur l'élection du 11ème Vice-Président,

Considérant que le Président peut sous sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-Présidents ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Carine BLANC-TESTE, 11^{ème} Vice-Présidente, est chargée des dossiers suivis par le service de Gestion des Ressources Humaines

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Madame Carine BLANC-TESTE, à l'effet de signer au nom du Président, tous actes ressortissants du domaine de la Gestion des Ressources Humaines :

- Recrutement de tout type
- Déroulement de carrière du personnel
- Gestion administrative du personnel
- Régime indemnitaire du personnel et gratification des stagiaires
- Evaluation et notation du personnel,
- Formation du personnel
- et tous autres actes relatifs au personnel

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Carine BLANC-TESTE, 11^{ème} Vice-Présidente qui accepte cette délégation.

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation sera notifiée à l'agent concerné par le présent arrêté.

Fait à Monteux, le 16 juillet 2020

Christian GROS,
Président des Sorgues du Comtat



Monsieur le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :
Signature